

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Le 21 Mars 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie le Jeudi 28 Mars 2024 à 20h00.

Ordre du jour :

2024-15 : Participation de la commune de Jublains à la classe olympique au Bois du Tay du RPI Hambers-Jublains

2024-16 : Participation de la commune de Jublains à la sortie scolaire aux jeux paralympiques de l'école d'Hambers

2024-17 : Bilan financier 2023 de la mutualisation de la cantine mutualisée avec les communes de Grazay et La Chapelle au Riboul

2024-18 : Contribution 2024 de la mutualisation de la cantine mutualisée avec les communes de Grazay et La Chapelle au Riboul

2024-19 : Affectation de résultat

a) Budget commune

b) Budget assainissement

2024-20 : Vote des taux

2024-21 : Vote du budget primitif 2024

a) Budget commune

b) Budget assainissement

c) Budget lotissement

2024-22 : Tarifs location salle polyvalente associations hors commune

2024-23 : Demande de subvention à la CAF pour l'achat de matériel pour l'accueil périscolaire

2024-24 : Convention de partenariat pour la mutualisation ALSH Grajubouges du 01 Janvier 2024 au 31 Décembre 2026

2024-25 : Aménagement du carrefour du centre bourg entre la D7 et la D129 : Demande de subvention au titre du produit des amendes de police (adjonction à l'ordre du jour)

• Questions diverses :

- Compte rendu conseil administration CCAS
- Compte rendu commission environnement
- Compte rendu réunion ADMR
- Compte rendu copil ALSH Grajubouges

• Dates à retenir :

- Commission menus : Jeudi 04 Avril 2024 à 19h00 à Jublains ;
- Commission communication (lecture du bulletin) : Mardi 09 Avril 2024 à 20h00

Prochain conseil municipal : ~~Jeudi 18 Avril 2024~~ à 20h00

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à vingt heures, le conseil Municipal de Jublains légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M RONDEAU Alain, Maire de la commune de Jublains.

Etaient présents : Alain Rondeau, Pierrick Tranchevent, Eric Chemineau, Amélie Legendre, Djamel Bounadja, Daniel Lacroix, Frédéric Ansquer, Cédric Chardron

Absents excusés : Nathalie Hubert, Ophélie Breton, Astrid Fraudin, Sandra Broussin, Samuel Bruneau, Antonin Leprince

Secrétaire de séance : Amélie Legendre

Ophélie Breton donne pouvoir à Amélie Legendre.

Antonin Leprince donne pouvoir à Alain Rondeau.

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision n°2024-02 : Déclaration d'intention d'aliénation au 13 Rue Victor Hugo

Article 1^{er} : Il est décidé de renoncer au droit de préemption urbain à l'achat de la propriété cadastrée B1394 et située au 13 Rue Victor Hugo

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 Mars 2024

Après lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 Mars 2024, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2024-15 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE JUBLAINS A LA CLASSE OLYMPIQUE AU BOIS DU TAY DU RPI HAMBERS-JUBLAINS

Dossier présenté par Monsieur Rondeau

Les classes de PS, MS, GS et CP partiront en classe olympique au Bois du Tay du 15 au 17 Mai 2024.

Les classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 partiront en classe olympique au Bois du Tay du 05 au 07 Juin 2024.

Le coût estimé pour le séjour est de 160 € par enfant.

L'office central de la coopération à l'école participe à hauteur de 10 € par enfant.

La mairie d'Hambers et de Jublains ont pris une décision conjointe de participer à hauteur de 20 € par enfant domicilié dans chaque commune.

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter cette proposition ;***
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser la participation de 20 € par enfant domicilié à Jublains ainsi que la moitié des enfants hors commune ;***
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.***

2024-16 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE JUBLAINS A LA SORTIE SCOLAIRE AUX JEUX PARALYMPIQUES DE L'ECOLE D'HAMBERS

Dossier présenté par Monsieur Rondeau

Les classes de CE2, CM1 et CM2 partiront en sortie scolaire aux jeux paralympiques le 03 Septembre 2024.

Le coût estimé pour le séjour est de 46 € par enfant.

La participation des familles est à hauteur de 15 € par enfant.

La mairie d'Hambers et de Jublains ont pris une décision conjointe de participer à hauteur de 10 € par enfant domicilié dans chaque commune.

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'adopter cette proposition ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à verser la participation de 10 € par enfant domicilié à Jublains ainsi que la moitié des enfants hors commune ;**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.**

2024-17 : BILAN FINANCIER 2023 DE LA MUTUALISATION DE LA CANTINE AVEC LES COMMUNES DE GRAZAY ET LA CHAPELLE AU RIBOUL

Dossier présenté par Madame Legendre

Le 25 Mars dernier, les communes de Jublains, Grazay et La Chapelle au Riboul se sont rencontrées pour faire le bilan financier 2023 de la mutualisation de la cantine.

Pour rappel, jusqu'en 2022, la commune facturait un coût du ticket par repas commandé. En 2023, il a été décidé de mettre en place une contribution mensuelle basée sur le coût global de la cantine selon des parts fixes et une part variable.

Le bilan financier 2023 révèle un coût global de 119 652,54 €. Ce qui représente une contribution annuelle de 44 214 € pour Grazay et 27 937 € pour La Chapelle au Riboul.

La commune de Grazay a réglé à la commune de Jublains la somme de 43 700,84 € pour l'année 2023. Il reste donc à régler la somme de 513,31 €.

La commune de La Chapelle au Riboul a réglé à la commune de Jublains la somme de 27 263,30 € pour l'année 2023. Il reste donc à régler la somme de 673,56 €.

| | Total dépenses | Clé répartition variable 1 (selon population municipale INSEE) | Clé répartition variable 2 (selon richesse de commune DGCL) | Clé répartition fixe (selon nombre de repas consommé) | Contribution | Pourcentage par rapport coût total | Montant réglé par les communes | Différence dûe/indûe |
|-----------------------|----------------|--|---|---|------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------|
| GRAZAY | - € | 33,13% | 29,45% | 39,38% | 44 214 € | 36,95% | 43 700,84 € | 513,31 € |
| JUBLAINS | 119 652,54 € | 40,19% | 42,34% | 39,03% | 47 502 € | 39,70% | | |
| LA CHAPELLE AU RIBOUL | - € | 26,69% | 28,20% | 21,59% | 27 937 € | 23,35% | 27 263,30 € | 673,56 € |
| Total | 119 652,54 € | 100% | 100% | 100% | 119 653 € | 100% | | |

Il est donc demandé aux communes de régler la différence entre le coût réel et la somme réglée.

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'adopter cette proposition ;**
- **D'autoriser Monsieur Le Maire à émettre les titres correspondants aux communes de Grazay (513,31 €) et La Chapelle au Riboul (673,56 €).**

2024-18 : CONTRIBUTION 2024 DE LA MUTUALISATION DE LA CANTINE AVEC LES COMMUNES DE GRAZAY ET LA CHAPELLE AU RIBOUL

Dossier présenté par Madame Legendre

Le 25 Mars dernier, les communes de Jublains Grazay et La Chapelle au Riboul se sont rencontrées pour présenter le coût prévisionnel 2024 de la cantine mutualisée.

Le coût prévisionnel 2024 s'élève à 122 323,43 € (soit une augmentation de 2,23 % par rapport au bilan 2023). Ce qui représente une contribution prévisionnelle annuelle de 45 201 € pour Grazay (soit 3 766,75 € par mois) et 28 560 € pour La Chapelle au Riboul (soit 2 380,00 € par mois).

Il est donc demandé aux communes de régler cette nouvelle contribution à compter du mois d'Avril 2024.

| | Total dépenses | Clé répartition variable 1 [selon population municipale INSEE] | Clé répartition variable 2 [selon richesse de commune DGCL] | Clé répartition fixe [selon nombre de repas consommé] | Contribution 2024 | Pourcentage par rapport coût total | Contribution 2023 | Evolution entre 2023 et 2024 |
|-----------------------|----------------|--|---|---|----------------------|---------------------------------------|----------------------|------------------------------------|
| GRAZAY | - € | 33,13% | 29,45% | 39,38% | 45 201 € | 36,95% | 44 214 € | 2,2325% |
| JUBLAINS | 122 323,43 € | 40,19% | 42,34% | 39,03% | 48 562 € | 39,70% | 47 502 € | 2,2312% |
| LA CHAPELLE AU RIBOUL | - € | 26,69% | 28,20% | 21,59% | 28 560 € | 23,35% | 27 937 € | 2,2317% |
| Total | 122 323,43 € | 100% | 100% | 100% | 122 323 € | 100% | 119 653 € | |

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'adopter cette proposition ;**
- **D'autoriser Monsieur Le Maire à émettre les titres mensuels aux communes de Grazay et La Chapelle au Riboul.**

2024-19 : AFFECTATION DU RESULTAT

a) BUDGET COMMUNE

Dossier présenté par Monsieur Rondeau

Le compte administratif 2023 présente un excédent d'investissement de 39 261,23 € et un excédent de fonctionnement de 82 269,86 €.

| Section investissement | |
|---|--------------|
| Déficit au budget 2023 | 113 013,25 € |
| Résultat investissement 2023 | 39 261,23 € |
| Déficit au budget 2024 | 73 752,02 € |
| Section fonctionnement | |
| Excédent au budget 2023 | 151 555,09 € |
| Résultat fonctionnement 2023 | 82 269,86 € |
| Excédent au budget 2024 avant affectation obligatoire | 233 824,95 € |
| Affectation 1068 obligatoire au budget 2024 | -73 752,02 € |
| Excédent au budget 2024 après affectation obligatoire | 160 072,93 € |

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **De reporter le déficit d'investissement au 001 « Déficit antérieur reporté » pour la somme de 73 752,02 € en section d'investissement dépenses ;**
- **De porter la somme de 73 752,02 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en section d'investissement recettes ;**
- **De reporter au 002 « Excédent antérieur reporté » la somme de 160 072,93 € en section de fonctionnement recettes.**

2024-19 : AFFECTATION DU RESULTAT

b) BUDGET ASSAINISSEMENT

Dossier présenté par Monsieur Rondeau

Le compte administratif 2023 présente un déficit d'investissement de 3 141,60 € et un excédent de fonctionnement de 6 935,33 €.

| Section investissement | |
|---|-------------|
| Excédent au budget 2023 | 24 119,87 € |
| Résultat investissement 2023 | -3 141,60 € |
| Excédent au budget 2024 | 20 978,27 € |
| Section fonctionnement | |
| Excédent au budget 2023 | 25 446,24 € |
| Résultat fonctionnement 2023 | 6 935,33 € |
| Excédent au budget 2024 avant affectation obligatoire | 32 381,57 € |
| Affectation 1068 obligatoire au budget 2024 | 0,00 € |
| Excédent au budget 2024 après affectation obligatoire | 32 381,57 € |

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **De reporter l'excédent d'investissement au 001 « Excédent antérieur reporté » pour la somme de 20 978,27 € en section d'investissement recettes ;**
- **De reporter au 002 « Excédent antérieur reporté » la somme de 32 381,57 € en section de fonctionnement recettes.**

2024-20 : VOTE DES TAUX

Dossier présenté par Monsieur Rondeau

La commune a la possibilité de faire évoluer les taux de la taxe foncière bâtie et non bâtie. La fiscalité locale et les prestations de services sont les seuls leviers de la commune pour augmenter les ressources.

Pour pallier la hausse des coûts supportés par les communes, l'Etat a décidé d'augmenter les bases d'imposition de 5,60 %.

C'est pourquoi, nous proposons une augmentation de 1 % du taux de la taxe foncière bâtie, non bâtie et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants.

| | Base 2023 | Taux 2023 | Produits reçus en 2023 | Base prévisionnelle 2024 | Taux 2024 | Produits espérés en 2024 |
|-------------------------|-----------|--------------|------------------------|--------------------------|--------------|--------------------------|
| Taxe foncière bâtie | 473 416 | 45,61 | 215 925 | 500 100 | 46,07 | 230 397 |
| Taxe foncière non bâtie | 268 511 | 35,92 | 93 449 | 278 900 | 36,28 | 101 185 |
| Taxe d'habitation | 107 068 | 15,89 | 17 013 | 105 400 | 16,05 | 16 916 |
| | | Total | 326 387 | | Total | 348 476 |

Au cours des prochaines années, la dotation globale forfaitaire sera refondue. Sur le secteur de Mayenne Communauté, 32 communes auront une baisse de leur DGF et une seule commune verra sa DGF augmentée. C'est Jublains.

La commune de Jublains pourra bénéficier de la DGF bourg centre. La DGF bourg centre est accordée lorsque que la population de la commune représente 15 % de la population totale du canton. Pour la commune de Jublains, il s'agit du canton historique de Bais.

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

- Taux taxe foncière sur les propriétés bâties : 46,07 % ;
- Taux taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,28 % ;
- Taux taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants : 16,05 %.

2024-21 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

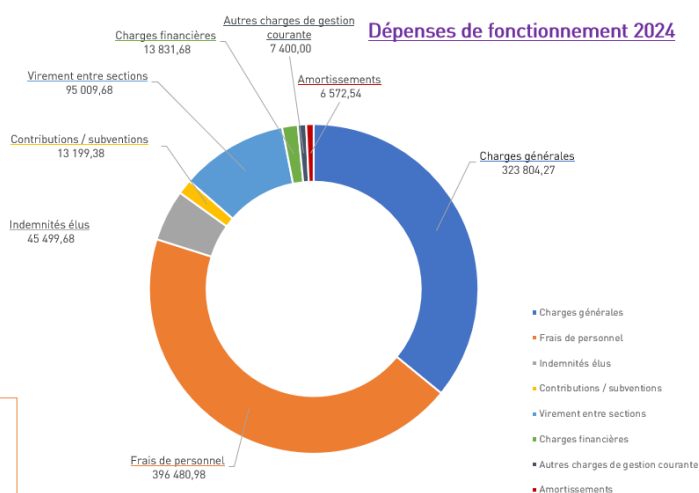
a) BUDGET COMMUNE

Dossier présenté par Monsieur Rondeau

Avant la présentation du budget, il a été présenté au conseil municipal le tableau récapitulatif des indemnités des élus pour l'année 2024.

Dépenses de fonctionnement

| Section | Montant |
|------------------------------------|---------------------|
| Charges générales | 323 804,27 € |
| Frais de personnel | 396 480,98 € |
| Indemnités élus | 45 449,68 € |
| Contributions / subventions | 13 199,38 € |
| Virement entre sections | 95 009,68 € |
| Charges financières | 13 831,68 € |
| Autres charges de gestion courante | 7 400,00 € |
| Amortissement | 6 572,54 € |
| Total | 901 798,21 € |



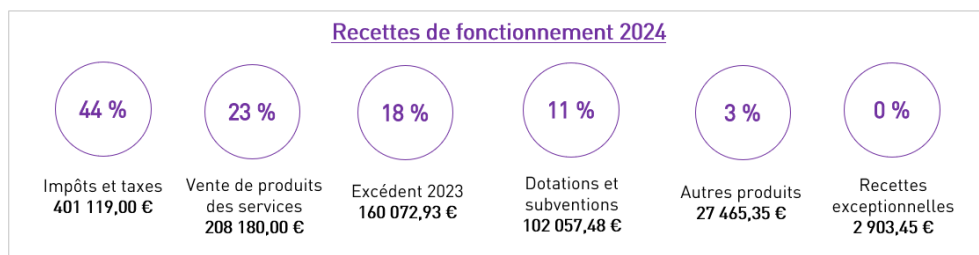
En 2023 :

- Dépenses de personnel : 351 568,36 €
 - Recettes de personnel : 145 260,96 €
- Soit 41,32 % de remboursement

Recettes de fonctionnement

| Section | Montant |
|--------------------------------|---------------------|
| Impôts et taxes | 401 119,00 € |
| Dotations et subventions | 102 057,48 € |
| Excédent résultat 2023 | 160 072,93 € |
| Autres produits (locations) | 27 465,35 € |
| Vente de produits des services | 208 180,00 € |
| Recettes exceptionnelles | 2 903,45 € |
| Total général | 901 798,21 € |

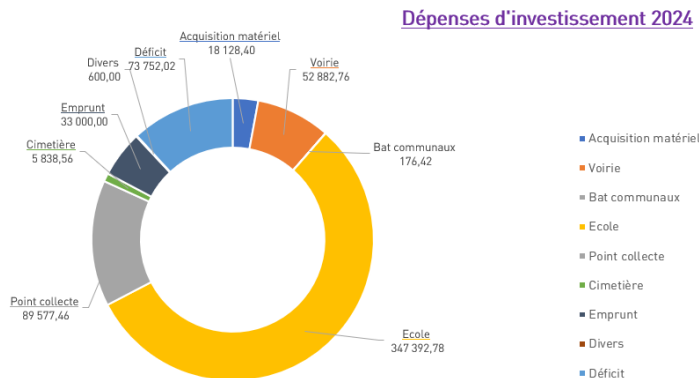
Recettes de fonctionnement 2024



Il est précisé que la commune est peu dépendant de l'Etat car les dotations et subventions ne représentent que 11 % des recettes de fonctionnement.

Dépenses d'investissement

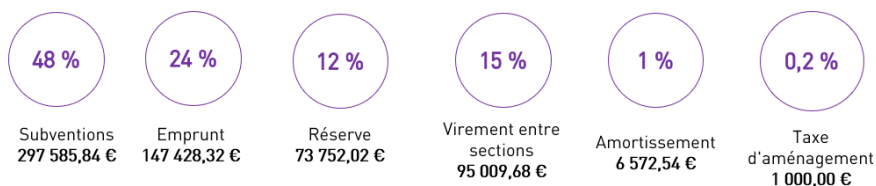
| Section | Montant |
|-------------------------|---------------------|
| Acquisition de matériel | 18 128,40 € |
| Voirie | 52 882,76 € |
| Bat. Communaux | 176,42 € |
| Centre bourg | 0,00 € |
| Ecole | 347 392,78 € |
| Point collecte | 89 577,46 € |
| Cimetière | 5 838,56 € |
| Emprunt | 33 000,00 € |
| Divers | 600,00 € |
| Déficit | 73 752,02 € |
| Total général | 621 348,40 € |



Recettes d'investissement

| Section | Montant |
|--------------------------------|---------------------|
| Subventions | 297 585,84 € |
| FCTVA | 0,00 € |
| Taxe d'aménagement | 1 000,00 € |
| Emprunts | 147 428,32 € |
| Divers | 0,00 € |
| Réserves | 73 752,02 € |
| Virement entre sections | 95 009,68 € |
| Amortissement | 6 572,54 € |
| Total général | 621 348,40 € |

Recettes de fonctionnement 2024



| Commune | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | |
|----------------------|----------------|------------|----------------|------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Budget primitif 2024 | 621 348,40 | 621 348,40 | 901 798,21 | 901 798,21 |

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, l'exclusion des crédits relatifs du personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,50 % ;
- Investissement : 7,50 %

Après délibérations et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- *De voter le budget présenté ci-dessus au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'investissement ;*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans les limites suivantes :*
 - *Fonctionnement : 7,50 % ;*
 - *Investissement : 7,50 %.*

2024-21 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

b) BUDGET ASSAINISSEMENT

Dossier présenté par Monsieur Rondeau

Avant la présentation du budget, il est relevé la question du transfert de compétences à Mayenne Communauté en 2026. Monsieur Rondeau précise que l'intégralité du budget assainissement (actif, passif, inventaire, trésorerie) sera transféré. La trésorerie du budget assainissement représente un quart de la trésorerie globale de la commune.

| Assainissement | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | |
|----------------------|----------------|-----------|----------------|-----------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Budget primitif 2024 | 50 481,71 | 50 481,71 | 59 580,69 | 59 580,69 |

Après délibérations et à l'unanimité, le conseil municipal vote le budget présenté ci-dessus au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'investissement.

2024-21 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

c) BUDGET LOTISSEMENT

Dossier présenté par Monsieur Rondeau

| Lotissement | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | |
|----------------------|----------------|------------|----------------|------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Budget primitif 2024 | 209 990,14 | 209 990,14 | 209 995,14 | 209 995,14 |

Après délibérations et à l'unanimité, le conseil municipal vote le budget présenté ci-dessus au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'investissement.

2024-22 : TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE ASSOCIATIONS HORS COMMUNE

Dossier présenté par Monsieur Chemineau

La commune a eu plusieurs demandes de location de la grande salle de la salle polyvalente par des associations hors communes.

Monsieur Le Maire propose les tarifs suivants :

| Salle | Tarif hiver (du 01/10 au 30/04) | Tarif été (du 01/05 au 30/09) |
|--------------|------------------------------------|----------------------------------|
| Grande salle | 100 | 89 |

Il s'agit de louer la grande salle en semaine pour une journée sans la cuisine.

Après délibérations et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire.

2024-23 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF POUR L'ACHAT DE MATERIEL POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Dossier présenté par Monsieur Rondeau

La commune présente une demande de subvention pour les travaux de rénovation de la garderie.

La commune peut prétendre à une subvention pour l'achat de matériel.

Monsieur Bobineau, chargé de conseil à la CAF, nous a conseillé de combiner notre demande de subvention pour les travaux avec l'achat de matériel.

L'achat de matériel concernant uniquement l'accueil périscolaire peut être subventionné à hauteur de 60 %.

| Dépenses | | Recettes | |
|-------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Achat de matériel | 7 968,33 | CAF | 4 780,99 |
| | | Autofinancement | 3 187,34 |
| Total | 7 968,33 | Total | 7 968,33 |

Après délibérations et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- *De valider le plan de financement comme indiqué ci-dessus ;*
- *De déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF ;*
- *A signer tous documents relatifs à ce dossier.*

2024-24 : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MUTUALISATION ALSH GRAJUBOUGES DU 01 JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2026

Dossier présenté par Monsieur Chemineau

La convention de partenariat entre les communes de Grazay, Jublains, Hardanges et La Chapelle au Riboul pour l'ALSH a pris fin le 31 Décembre 2023.

Le copil a préféré prolonger la convention jusqu'au 31 Décembre 2026 pour que les nouvelles équipes municipales des communes puissent s'installer sans avoir à se préoccuper de l'ALSH.

Les quatre communes se sont rencontrées le 21 Mars dernier et ont accepté de renouveler la convention.

Après délibérations et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De valider la convention de partenariat ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat du 01 Janvier 2024 au 31 Décembre 2026.

**2024-25 : AMENAGEMENT DU CARREFOUR DU CENTRE BOURG ENTRE LA D7 ET LA D129 :
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE**

Dossier présenté par Monsieur Rondeau

Il a été convenu entre le Conseil Départemental et la commune de Jublains l'aménagement du carrefour du centre bourg entre la D7 et la D129.

Les communes peuvent mobiliser le produit des amendes de police pour l'amélioration de la sécurité routière pour la circulation routière dont l'aménagement des carrefours.

Le taux de subvention est de 25 % sur une dépense subventionnable plafonnée à 40 000,00 € HT.

Il est proposé le plan de financement suivant :

| Dépenses | | Recettes | |
|----------|-------------|------------------|-------------|
| Travaux | 11 975,00 € | Amende de police | 2 993,75 € |
| | | Autofinancement | 8 981,25 € |
| Total | 11 975,00 € | Total | 11 975,00 € |

Après délibérations et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du produit des amendes de police en matière de sécurité routière pour l'aménagement du carrefour du centre bourg entre la D7 et la D129.

Questions diverses :

 Compte rendu conseil administration CCAS

Lors de la réunion, le compte de gestion 2023, le compte administratif 2023, les subventions et le budget primitif 2024 ont été votés. Le bilan du repas a été positif. Le repas sera reconduit pour 2024 (soit le 17 Novembre soit le 24 Novembre).

Un groupe de travail a été créé pour la mise en place de repas à la cantine pour les aînés qui le souhaitent.

 Compte rendu commission environnement

Les travaux au point de collecte étant presque terminés, il faut réfléchir à l'aménagement autour.

Les containers ne sont pas pratiques à l'utilisation, les couvercles se referment tous seuls. Le but est de refaire la pelouse côté droit des containers. Il a été proposé d'enfoncer des pieux pour éviter le stationnement sur la pelouse. Il faudra prévoir un nettoyage du sol du city stade.

Compte rendu réunion ADMR

Auparavant les communes de Jublains, Grazay et Marcillé donnaient une subvention à l'ADMR représentant un coût par habitant. La commune d'Aron versait une subvention que la commune définissait. Enfin, la commune de La Bazoge-Montpinçon ne versait aucune subvention.

Les bureaux de l'ADMR de Jublains et d'Aron ont fusionné. Il s'est alors posé la question du montant de la subvention versée par chaque commune. Le but étant d'uniformiser le montant de la subvention.

Les bureaux de l'ADMR se trouvant un local appartenant à la commune d'Aron, elle souhaite qu'un loyer soit versé par l'ADMR.

Une proposition de montant de subvention a été présentée. L'ensemble des communes est d'accord. Maintenant, il faut que l'ADMR soit d'accord avec cette proposition.

La commune de Jublains devrait alors verser la somme de 2 492,39 €.

Compte rendu copil ALSH Grajubouges

Les communes de la mutualisation du centre de loisirs se sont rencontrées le 21 Mars pour faire le bilan de 2023.

La convention a été renouvelée pour 3 ans.

En 2023, le nombre d'enfants fréquentant le centre de loisirs est stable, mais le nombre d'heures de présence a légèrement augmenté (20 063 heures dont 42 % pour les enfants de Jublains).

Les familles et les enfants sont satisfaits des activités et des sorties proposées lors de l'été 2023. Grâce à la modification de la grille tarifaire, les familles ayant un quotient familial faible ont pu fréquenter le centre de loisirs et les familles ayant un quotient familial élevé n'ont pas déserté le centre de loisirs.

Un ralentissement se fait sentir depuis la rentrée de septembre 2023 sur la fréquentation des mercredis. Les frais de transports représentent un coût important pour peu d'enfants transportés, peut être revoir le moyen de transport (coût annuel de 9 148,03 € pour 650 navettes).

Pour l'été 2024, une réflexion est en cours pour proposer un mini-camp sur la commune d'Hardanges.

Les projets 2024 de Grajubouges sont :

- Créer un site internet pour diffusion aux familles ;
- Animation autour du passage de la flamme olympique à Mayenne le 29 Mai ;
- Participation au concours des anneaux olympiques de Terre en fête 2024 (exposition des anneaux le 18 Août 2024 à Champéon).

Pour les vacances d'été, le centre sera ouvert du 08 au 26 Juillet et du 26 au 30 Août. Trois jeunes ont été recrutés pour assurer l'animation en complément de l'équipe actuelle.

✚ Mise en place de groupe de travail Mayenne Communauté

Mesdames, Messieurs,

Comme énoncé lors du dernier bureau communautaire, nous souhaitons lancer :

La Constitution des groupes de travail suite à la validation du document stratégique :

Mayenne Communauté « une nouvelle étape dans la coopération intercommunale »

Ces groupes de travail sont les suivants :

- Groupe Action sociale d'intérêt communautaire piloté par Frédéric Bordelet
- Groupe Petite Enfance piloté par Magali d'Argentré qui existe déjà mais qui demande à être renforcé par la présence de quelques communes supplémentaires
- Groupe Restauration collective piloté par Patrick Soutif et Clémence Rondeau
- Groupe Schéma de mutualisation piloté par Mickaël Delahaye
- Groupe de travail Sport reconnu d'intérêt communautaire dont l'objet sera de travailler sur les terrains synthétiques, le projet handicap-école du sport et la halle d'Athlétisme piloté par Mickaël Delahaye

Il vous est demandé de solliciter quelques élus au sein de vos conseils municipaux.

Je prendrai les inscriptions lors du bureau communautaire du mardi 9 avril prochain afin que chaque pilote puisse lancer rapidement les premières rencontres.

Comptant sur votre collaboration active et restant à votre disposition,
bien cordialement

Nathalie Roussel

Direction ressources

Ville de Mayenne et Mayenne communauté

[02.43.30.21.58](tel:02.43.30.21.58)

Dates à retenir :

- Commission menus : Jeudi 04 Avril 2024 à 19h00 à Jublains ;
- Commission communication (lecture du bulletin) : Mardi 09 Avril 2024 à 20h00
-

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : **Jeudi 18 Avril 2024** à 20h00

Séance levée à 21h55

Alain RONDEAU

Nathalie HUBERT

Pierrick TRANCHEVENT

Eric CHEMINEAU

Frédéric ANSQUER

Djamel BOUNADJA

Ophélie BRETON

Sandra BROUSSIN

Samuel BRUNEAU

Cédric CHARDRON

Astrid FRAUDIN

Daniel LACROIX

Amélie LEGENDRE

Antonin LEPRINCE